

## DÉFINITION DU SCÉNOGRAPHE DE SPECTACLE

Le scénographe de spectacle est un artiste, collaborateur direct du metteur en scène, responsable de la conception du dispositif scénique, des décors et/ou des costumes, incluant tout élément spatial, plastique nécessaire à la représentation scénique d'une œuvre dramatique, lyrique, chorégraphique. Il exprime ses conceptions à l'aide de dessins, de maquettes planes et/ou en volume, de plans et de tout autre mode d'expression. Sa mission de directeur artistique de la réalisation matérielle n'inclut pas celle de maîtrise d'œuvre, qui peut faire l'objet d'une mission séparée. Il a qualité d'auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle et artistique.

## DÉFINITION DU SCÉNOGRAPHE D'ÉQUIPEMENT

Le scénographe d'équipement assure, avec l'architecte et la maîtrise d'ouvrage, la conception spatiale et l'équipement technique d'un lieu scénique, sur la base d'un programme établi. Il définit les bases du rapport scène/salle, les caractéristiques de la scène et de la salle, et des espaces de service. Il définit les équipements scéniques (machinerie, éclairage, sonorisation). Sa mission comprend tout ou partie des phases d'un projet d'architecture. Les garanties professionnelles et juridiques lui permettent de s'inscrire dans le processus d'accès à la commande publique. Il a qualité d'auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle et artistique.

## DÉFINITION DU SCÉNOGRAPHE D'EXPOSITION

Le scénographe d'exposition prend en charge, avec le commissaire d'exposition, la mise en espace des œuvres, objets, textes et de tout ce qui constitue le contenu de l'exposition. Au sein du lieu choisi ou créé, il conçoit le plan, le parcours, le dispositif de présentation et d'accrochage, le mobilier, les accessoires et tout support nécessaire à la mise en valeur des œuvres ou objets. Sa mission comprend tout ou partie des phases habituelles d'un projet d'architecture. Les garanties professionnelles et juridiques lui permettent de s'inscrire dans le processus d'accès à la commande publique. Il a qualité d'auteur, conformément à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété intellectuelle et artistique.

## ACTUALITÉS CULTURELLES ET JURIDIQUES

**Sécurité sociale des artistes auteurs (Maison Des Artistes) :** L'intervention conjointe de la Direction Générale de la Création Artistique du Ministère de la Culture, du SNAC et de l'UDS, a permis que la scénographie fasse enfin son entrée dans le champ d'application de la Sécurité Sociale des artistes auteurs (Maison Des Artistes). **L'exigibilité des droits d'auteur des scénographes est désormais actée depuis janvier 2018.**

**Rencontres Européennes de la scénographie, Acte II :** Cet acte II des Rencontres, placées sous le Haut Patronage du Ministère de la Culture, sont prévues à l'Automne 2020 à l'Opéra de Lyon. Elles mettront l'accent sur différents champs d'actions du scénographe : cirques, modes, musées, costumes... **Les 16 et 17 octobre 2020 à l'Opéra de Lyon.**

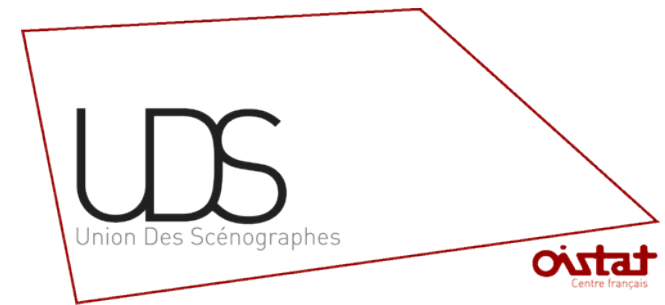
**Rencontres Européennes de la scénographie, Acte I :** Une publication reprenant les interventions des invités de l'acte I des Rencontres, sur le processus de création "De la maquette au plateau", est en préparation pour l'automne 2020. **Automne 2020**

**Quadriennale Internationale de Scénographie de Prague :** Sous l'impulsion de l'UDS, le Ministère de la Culture a délégué ARTCENA pour coordonner le retour de la présence Française à la Quadriennale Internationale de Scénographie de Prague. Philippe Quesne, scénographe et metteur en scène, directeur du CDN Nanterre-Amandiers, est désigné comme directeur artistique de la Quadriennale et coordonne les deux pavillons d'exposition. **Du 6 au 16 juin 2019, à Prague.**  
**Du 4 au 23 juillet 2019 à la maison Jean Vilar, au Festival d'Avignon.**

**Colloque international « le costume sur un plateau » :** L'UDS était partenaire du Colloque international "le costume sur un plateau" à la Maison de la Recherche de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3. **Les 14 et 15 mars 2019 à l'Université Sorbonne Nouvelle de Paris.**

**OISTAT (Organisation Internationale des Scénographes, Techniciens et Architectes de Théâtre) :** L'UDS était présente à Cardiff pour les 50 ans de l'OISTAT. **Du 29 août au 2 septembre 2018 au Royal Welsh College, à Cardiff.**

**Rencontre « Prévention des risques dans le spectacle vivant » :** A l'initiative de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, du CMB et de l'AST Grand Lyon, 150 professionnels du spectacle, dont l'UDS, se sont réunis afin de débattre et d'échanger sur la question de la prévention des risques. **Le 18 juin 2018 dans le cadre des Nuits de Fourvière à Lyon.**



« L'espace est un point de départ »

Valère Novarina

**L'UDS, Union Des Scénographes, est un Syndicat professionnel indépendant.** Il est l'unique syndicat de scénographes en France. Il rassemble les scénographes de spectacle (décor et/ou costume), d'équipement et d'exposition.

**L'UDS** a pour objectif de défendre les droits des scénographes et d'établir des cadres structurels régissant la profession (en fonction du secteur d'activité et dans la diversité des statuts qui leur sont propres). Il entretient des rapports constants avec les syndicats ou associations représentant les groupements des professions adjacentes de France.

Depuis 2011, l'**UDS** est associée avec **REDITEC** (Association professionnelle des responsables techniques du spectacle vivant) et l'**ATPS** (Association des Techniciens Professionnels du Spectacle - Belgique) pour former le **Centre francophone de l'OISTAT** (Organisation Internationale des Scénographes, Techniciens et Architectes de Théâtre), qui est en lien étroit avec les associations et les syndicats de scénographes du monde entier.

## RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

L'UDS agit en synergie avec le SNAC (Syndicat National des Auteurs et Compositeurs) pour la reconnaissance de la qualité d'auteur du scénographe de spectacle et la protection de ses droits, sur la base de la Charte du scénographe, signée en 2004 avec le SNTF (Syndicat National du Théâtre Privé). En janvier 2018, grâce à l'intervention de la DGCA (Direction Générale des Affaires Culturelles), ils ont obtenu l'entrée de la scénographie dans le champs d'application de la Sécurité Sociale des artistes auteurs (Maison Des Artistes).

L'UDS est en lien avec la formation professionnelle : Ecoles du TNS, ENSATT, ENSAD, HEAR, ENSA Nantes, ENSAPLV, avec les Départements Théâtre des universités (Licence pro scénographie - Paris 3, Masters I et II expérimentations et recherches en art de la scène - Université Bordeaux Montaigne.), avec les Centres de formation aux professions techniques (CFPTS, ISTS).

L'UDS est en lien avec le SNMS (Syndicat National des Metteurs en Scène), l'ADC (Association Des Chefs-décorateurs de cinéma), le GRES (Groupe de Recherche En Scénographie), l'ATPS (Association des Techniciens Professionnels du Spectacle - Belgique) et l'APCEN (Associação Portuguesa de Cenografia).

## PUBLICATIONS

« **Petit traité de la scénographie** » de Marcel Freydefont, réédition par les Éditions Joca Seria en Octobre 2017.

« **Scénographes en France – (1975-2012)** », édité chez Actes Sud en 2013, puis réédité sous le titre « **Scénographes en France – (1975-2015)** » en 2015. Une édition coréenne de cet ouvrage a été publiée en 2016.

« **Guide des bonnes pratiques du projet d'exposition** », édité en collaboration avec l'Association des scénographes d'exposition en 2013.

« **Qu'est-ce que la scénographie ? Vol.1 - Processus et paroles de scénographes et Vol.2 - Pratiques et enseignements** », revue Etudes théâtrales - Centre d'études théâtrales de Louvain-la-Neuve, suite au Colloque International « Qu'est-ce que la scénographie ? » en Octobre 2011.

## PRINCIPALES ACTIONS PASSÉES

**Rencontres Européennes de la scénographie, Acte I, « de la maquette au plateau »** : placées sous le Haut Patronage du Ministère de la Culture, en partenariat avec l'Odéon-Théâtre de l'Europe, ARTCE-NA et la Mairie du 17e, les Rencontres mettaient l'accent sur le processus de création, en réunissant autour des scénographes tous les corps de métiers par lesquels transite la maquette.

**Les 27 et 28 octobre 2017 à l'Odéon - Théâtre de l'Europe - Ateliers Berthier.**

**Exposition « Scénographies, de la maquette au plateau »** : Présentation de travaux d'étudiants et de scénographes professionnels. Elle s'est déroulée parallèlement à l'Acte I des Rencontres Européennes de la Scénographie.

**Du 26 octobre au 3 novembre 2017 à la Mairie du 17e.**

**Biennale Internationale du Spectacle vivant (BIS) :**

Animation d'une table ronde pour évoquer les nouvelles formes d'écritures et de collaborations entre scénographie et spectacle vivant.

**Les 20 et 21 janvier 2016 à Nantes.**

**Colloque International « Qu'est-ce que la scénographie ? » :**

Participation à ce colloque organisé par l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs en lien avec l'UDS.

**Les 21 et 22 octobre 2011 à la Grande Halle de la Villette.**

**Règlement ERP des salles de spectacle :**

Contribution à la révision du règlement ERP des salles de spectacle en 2007

## TROIS COMMISSIONS AU SEIN DE L'UDS

**La commission A**, en charge des questions de statut du scénographe, de droits d'auteur, des relations avec le Ministère de la Culture et avec les différents syndicats et associations ( SNAC, SACD, SNMS, REDITEC...).

**La commission B**, en charge de l'organisation de colloques, de rencontres et de journées d'études en relation avec la PQ (Quadriennale Internationale de Scénographie de Prague), le BIS (Biennale Internationale du Spectacle),

**La commission C**, en charge des réflexions sur l'enseignement de la scénographie, l'évolution du métier, les nouvelles formes d'écritures et l'insertion professionnelle.

## PROJETS EN COURS

L'UDS cherche à défendre et à faire reconnaître le métier de scénographe en tant qu'artiste auteur. Un dialogue est entamé avec la DGCA pour une demande de changement d'annexe du scénographe, suite au rapport Archambault du 7 janvier 2015 : *"Affecter dans l'annexe 10 certaines professions aujourd'hui considérées comme techniques alors qu'elles sont attachées à la conception du spectacle et font partie de l'équipe de création. Ces métiers sont de fait souvent rémunérés de manière forfaitaire et sont très dépendants de leur nature artistique pour trouver un contrat : dramaturge, scénographe, éclairagiste, créateur costume."*

L'UDS oeuvre pour que les producteurs de spectacles soient tenus de verser aux scénographes les droits d'auteur qui leur sont dûs, en complément de leur salaire. Toute cession de droits autorisant les producteurs à utiliser une création scénographique doit être contractuelle et rémunérée.

L'UDS et le SNAC demandent que « la Charte des scénographes de spectacle », signée en 2004 par le Syndicat National des Théâtres Privés, soit respectée, appliquée et étendue au secteur public.

L'UDS entend agir auprès de la CPNEF-SV (Commission Paritaire Nationale Emploi Formation - Spectacle Vivant), afin de clarifier les définitions professionnelles des métiers et emplois concernant la scénographie. L'UDS a établi des définitions de référence pour les scénographes de spectacle, d'équipement et d'exposition.

L'UDS a amorcé des démarches afin de favoriser la création de postes d'assistant au sein des théâtres nationaux, des CDN, des opéras, des compagnies, des festivals...

L'UDS travaille sur un état des lieux du statut du scénographe en France et à l'étranger.